

Présentation du Collectif

L'origine du collectif

En 2021, les associations Panse-Bêtes et France Nature Environnement 63 se sont réunies pour constituer la « Consultation Renard 63 » afin d'œuvrer pour le déclassement du Renard roux de la liste des « Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts » (ESOD) dans le Puy-de-Dôme. Cette action a permis d'informer de nombreux élus et le grand public sur le statut injustifié du Renard roux et de mettre en avant son rôle au sein de la biodiversité, en se basant sur des données scientifiques.



Malgré la proposition d'évolution du classement émise par le Préfet, le Renard roux a été de nouveau classé ESOD dans tout le département en 2023. Cela est établi par un arrêté préfectoral, pour une durée de 3 ans. Ainsi, fin 2025, le Préfet devra à nouveau transmettre la liste des espèces qu'il souhaite classer ESOD au Ministère, comprenant généralement le Renard roux.

Dans la continuité de la Consultation Renard 63, le Collectif Renard 63 a vu le jour. Les objectifs sont les mêmes, avec une volonté accrue de sensibiliser le public et les élus en partageant les connaissances scientifiques sur le Renard roux. Pour cela, de nombreux partenaires locaux concernés de près ou de loin par l'incohérence de ce statut (naturalistes, photographes animaliers, agriculteurs, enseignants, forestiers, scientifiques, chasseurs, bénévoles d'associations environnementales, centres de soins à la faune sauvage, etc.) se sont réunis.

A ce jour, le collectif réuni plusieurs centaines de bénévoles passionnés, citoyens convaincus et associations locales et nationales :



Nos objectifs



© Olivier Graphie

- Unir les forces des associations locales et nationales pour un impact renforcé,
- Obtenir le déclassement du Renard roux de la liste des ESOD dans le Puy-de-Dôme,
- Sensibiliser élus, professionnels agricoles et grand public sur le rôle du Renard dans l'écosystème et améliorer son image en informant sur son éthologie et son comportement.

Notre projet

La création de ce collectif a pour but d'obtenir des données objectives qui pourront être mobilisées lors de la « Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage » (CDCFS) pour obtenir le déclassement du Renard roux de la liste des ESOD afin qu'il soit considéré simplement comme une espèce chassable.

Plus généralement, il semble essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le statut ESOD, sa mise en place et ses conséquences sur les espèces (modalités de chasse, etc.).

Dans le cas du renard, cette réglementation s'applique sans tenir compte de son rôle écologique en tant que prédateur et des avantages que sa présence apporte aux différentes activités humaines (agriculture, santé publique, etc.). A cela semble s'ajouter une méconnaissance de cette espèce pour le grand public, à laquelle le collectif souhaite palier.

Pour cela, il pourra s'appuyer sur différents événements et sur la mobilisation de l'ensemble des médias pour atteindre un public le plus large possible. Chaque membre investi dans le collectif pourra proposer des actions à mettre en place, sous réserve d'une validation par les autres membres.



© Christian Bouchardy